



*Proche,
Efficace,
Solidaire...*

Syndicat CGT
du Conseil Départemental des Yvelines
et ses Établissements Publics
2, place André Mignot 78000 Versailles
cgt@yvelines.fr 06.71.78.55.10.

Versailles, le 12.03.2024

Monsieur BEDIER
Président du Conseil Départemental des Yvelines

Objet : Préavis de grève de 00 H à 24 H pour le mardi 19 mars 2024.

Monsieur le Président du Conseil Départemental,

L'ensemble des organisations syndicales de la Fonction Publique et du Conseil Départemental appelle les agents territoriaux à la grève et à manifester le mardi 19 mars 2024 pour les salaires et le service public.

Nationalement, le gouvernement annonce le gel de la valeur du point d'indice ainsi qu'une réduction de 10 milliards des dépenses publiques en 2024 et 20 milliards en 2025.

Au Conseil départemental des Yvelines, les très fortes restrictions budgétaires mettent à mal l'ensemble des directions, des services, des missions et contraignent toutes évolutions salariales.

Du fait de ces politiques d'austérité, l'ensemble du personnel subit l'inflation, une perte du pouvoir d'achat et une dégradation de ses conditions de travail et de ses missions.

Pourtant l'austérité n'a rien d'obligatoire, des solutions alternatives existent.

Nationalement, une juste répartition des richesses est urgente et possible. Les bénéfices des entreprises du CAC 40 et les dividendes ont explosés. 200 milliards d'aides aux entreprises sont versées sans contraintes, l'évasion fiscale, la fraude patronale et la suppression de l'ISF sont autant de manques de recettes qu'il faut aller chercher.

Au Conseil Départemental des Yvelines, les moyens existent pour une autre politique budgétaire consolidant le fonctionnement des services et pour favoriser la reconnaissance du personnel et sa rémunération (cf. courriers CGT aux élus).

Dans ce contexte, nous portons les revendications nationales et départementales suivantes POUR :

- Des mesures de revalorisation et d'amélioration du niveau de reconnaissance du personnel titulaire et contractuel au CD 78 et ses établissements publics,
- La mise en œuvre de critères équitables, objectifs et transparents dans les dispositifs de rémunération au CD 78 et ses établissements publics : Régime indemnitaire (IFSE et CIA), évolution salariale des contractuels, plan de promotion et avancement de grade des titulaires etc...
- Un plan de déprécarisation du personnel du CD78 et ses établissements publics,
- La revalorisation du point d'indice à 6 € pour un début de carrière à 2000 €/mois.
- La prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour tous les agents territoriaux,
- La refonte des grilles et les garanties d'un véritable déroulement de carrière de tous (titulaires et contractuels).

Pour ces motifs, nous déposons un préavis de grève pour le mardi 19 mars 2024 de 00h à 24h couvrant l'ensemble des agents départementaux et affiliés, quels que soient leur fonction et statut (FPT, FPH) et appelons à rejoindre la MANIFESTATION à PARIS à 14H à Luxembourg.

Nous vous prions de croire, Monsieur Bédier, à l'assurance de notre considération.

Pour le Syndicat CGT,
V. RAMAGE, Secrétaire générale.